

# Travaux

Dans chaque département du sud de la France, des arrêtés préfectoraux réglementent les travaux dans les propriétés bâties exposées aux risques feux de forêts.

## L'UTILISATION DES TRONÇONNEUSES ET DÉBROUSAILLEUSES

Chaque jour en fonction du niveau de risque, leur usage peut être autorisé ou interdit. Ils précisent les dérogations possibles et les périodes avec restrictions.

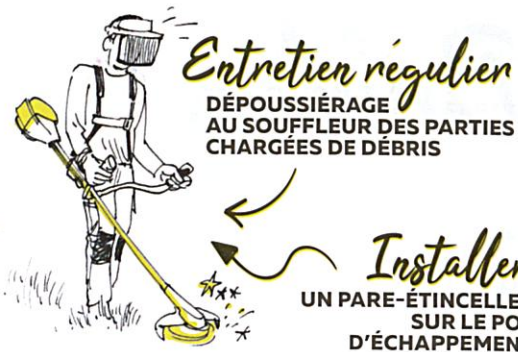
Lors du remplissage du réservoir d'essence, les zones chaudes peuvent enflammer la machine.

La chaîne ou la lame au contact des cailloux, peuvent produire des étincelles.

Mal entretenues les parties moteur ou hydraulique peuvent s'encrasser avec de la poussière ou des débris inflammables. Des fils de fer enroulés dans le broyeur peuvent « chauffer à blanc ».

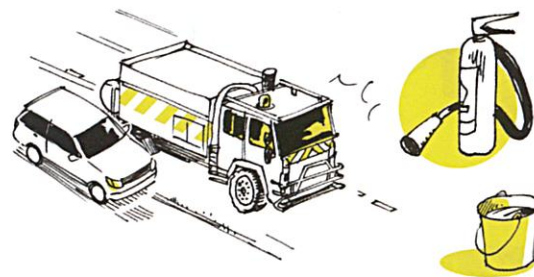
## CONSIGNES

- Connaître et respecter la réglementation de votre département
- Adapter vos travaux aux conditions météo et à la prévision du risque
- Proscrire les travaux mécaniques les jours à hauts risques
- Aménager vos horaires de travail en évitant les heures les plus chaudes



**FACE À UN DÉPART DE FEU**  
ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS !

**18 ou 112**



- NE RACCROCHEZ PAS LE PREMIER
- ÉLOIGNEZ LES PRODUITS INFLAMMABLES POUR ÉVITER LA PROPAGATION DU SINISTRE
- ATTAQUEZ LE FEU AVEC DES MOYENS À PROXIMITÉ (EXTINCTEUR, POINT D'EAU)
- ATTENDEZ ET GUIDEZ LES SECOURS POUR FACILITER LEUR INTERVENTION



Plus d'infos sur  
[WWW.PREVENTION-INCENDIE-FORET.COM](http://WWW.PREVENTION-INCENDIE-FORET.COM)

AYONS LES BONS  
RÉFLEXES  
[feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)



Une campagne réalisée avec le soutien de :

